

JANVIER 2022

RC-POS (21_POS_3) (min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Pierre Zwahlen et consorts - Pour une démocratie participative

1. PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé au nom de la minorité de la commission, formée de Mesdames les députées Cendrine Cachemaille, Alice Genoud, Céline Misiego, Muriel Thalmann ainsi que de Messieurs les députés Julien Eggenberger, Jean Tschopp et Pierre Zwahlen.

Ce rapport invite le Grand Conseil à prendre en considération le postulat et à le transférer au Conseil d'Etat pour étude et rapport. Il se réfère au rapport de majorité pour les indications liées à la séance du 28 mai 2021 et au débat de la commission des institutions et des droits politiques sur le sujet.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Le postulat invite le Conseil d'Etat à prendre en compte les opportunités d'encourager les meilleures formes de démocratie participative, pour élaborer des solutions consensuelles et légitimes sur des thématiques délicates ou controversées.

Heureux que le gouvernement cantonal se déclare favorable à des démarches participatives, les commissaires de minorité attendent que le Conseil d'Etat fasse un usage plus fréquent de ses instruments et produise un rapport sur les expériences faites, ses intentions en la matière ainsi qu'un inventaire des potentialités.

L'étude de Statistique Vaud «Démocratie et nouvelles formes de participation» énumère diverses solutions éprouvées: conférences ou assemblées citoyennes, ateliers ouverts à la participation, motion populaire, contrats de quartier, budgets participatifs, plateforme ou application numérique recueillant les suggestions, médiation, approches guidées, etc. Il semble toutefois que l'Etat ait toutefois peu pratiqué ces démarches jusqu'ici. Il importe donc d'expérimenter sur le plan cantonal les solutions entreprises par des communes ou par des entités de la société civile. Si le Conseil d'Etat privilégie une approche sectorielle, comme sa représentante l'a assuré en commission, il dispose désormais des moyens pour passer à l'acte en :

- **%** élargissant la participation aux ateliers aux personnes concernées, dans le cadre p. ex. de la révision du Plan directeur cantonal;
- **X** organisant une conférence citoyenne en vue d'élaborer des recommandations relatives à la prochaine génération du Plan climat vaudois ;
- & chargeant une personne dotée d'une vision transversale d'élaborer des démarches participatives et d'alimenter une plateforme largement partagée, comme c'est le cas dans la capitale.

S'il est vrai que notre démocratie représentative semi-directe offre un cadre solide, qui n'est pas contesté par le postulat, il semble souhaitable de l'enrichir, en recourant à des instruments complémentaires pour la vitaliser, et intégrer des catégories de personnes qui s'abstiennent ou ne peuvent prendre part aux votes. Il en va de la recherche de consensus sur des sujets complexes ou controversés et d'assurer une meilleure légitimité des processus de décision.

3. CONCLUSION

La courte minorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat de Pierre Zwahlen pour une démocratie participative et de le transmettre au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Pully, le 18 janvier 2022

La rapporteure de minorité: *Muriel Thalmann*